



Cabinet Marchal

83 Boulevard Gambetta

06000 Nice

Tel : 04 93 51 43 12

Fax : 04 93 51 19 82

HONORAIRES DE TRANSACTIONS :

NOS TARIFS DE TRANSACTION VENTE TTC :

Jusqu'à 50 000 €	10 %
De 50 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 500 000 €	6 %
Au-delà de 500 001 €	5 %

Barème établi le 15 septembre 2014



Cabinet Marchal

83 Boulevard Gambetta
06000 Nice
Tel : 04 93 51 43 12
Fax : 04 93 51 19 82

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail**: 10 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux**: 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 15 septembre 2014

SARL AP Immobilier – capital social 8 000€ 83 Boulevard Gambetta 06000 Nice
Carte pro N° 5916T – TVA intracommunautaire : FR86480525641 Garantie 110 000€
QBE insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense Tour A 110 esplanade du général de Gaulle 92931 LA DEFENSE CEDEX
SIRET : 48052564100035

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7%	8%	10%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Compte rendu de gestion mensuel	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Régularisation annuelle des charges locatives	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande annuelle de l'attestation du contrat d'entretien des appareils de chauffage	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Internet (accès espace propriétaire)	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	50 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire) Sauf si souscription à la GLI	○	●	●	Pénalités de retard au profit du mandataire
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4% TTC du montant des travaux TTC
Garantie loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur des sommes quittancées	○	○	●	2,3 %
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	Directeur Gestion: 100€ TTC Gestionnaire: 80 € TTC Assistant(e) : 50 € TTC

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Mise en place de mandat de gestion garage/parking - 9% HT